



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180309-DELIB14-DE
Reçu le 15/03/2018

Comité Syndical du 9 mars 2018

Délibération n°14/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le neuf mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 19 février 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, William Jacquillard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot, Jean-François Dauré et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Florence Pechevis, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, François Nebout, Didier Villat et Philippe Bouty.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Pouvoirs :

Monsieur François Nebout a donné son pouvoir à monsieur François Bonneau.

Monsieur Didier Villat a donné son pouvoir à madame Stéphanie Garcia.

Monsieur Philippe Bouty a donné son pouvoir à madame Jeanne Filloux.

Monsieur Mathieu Hazouard a donné son pouvoir à madame Martine Pinville.

Objet : Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Le Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte du Pôle Image – MAGELIS a été construit de manière à couvrir les engagements pris pour l'année 2018, tels que présentés lors des orientations budgétaires le 24 janvier dernier.

Au préalable, sont à noter les éléments suivants :

- le vote du Budget Primitif 2017 avait intégré la reprise en totalité des excédents cumulés de fonctionnement et d'investissement constatés à fin 2016, en intégrant un report à nouveau de l'excédent global de fonctionnement sur la section de fonctionnement à hauteur de 1 185 118.73 €, une reprise en réserve sur la section d'investissement à hauteur de 140 000 € et un report à nouveau de l'excédent global d'investissement sur la section d'investissement soit 1 043 607.04 €.

- la présentation des reports d'investissement 2017 est annexée à la maquette du Budget Primitif et appellera également un vote du Comité Syndical ;

- le Budget Primitif 2018 ainsi présenté prend également acte de l'affectation des résultats de l'excédent global de clôture constaté à fin 2017, proposant ainsi un report à nouveau de l'excédent global de fonctionnement sur la section de fonctionnement à hauteur de 1 247 262.77 € et celui d'investissement sur la section d'investissement soit 1 456 748.88 €.

Les grands axes de développement pour l'année 2018 annoncés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires s'inscrivent dans les schémas régionaux qu'il s'agisse du Schéma Régional de Développement

Economique, d'Innovation et d'Internationalisation ou du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'objectif est que les axes de développement de Magelis soient couverts par les politiques régionales de soutien. C'est dans le cadre de ce partenariat et des différentes contributions de Magelis que le développement économique et le développement du Campus s'inscriront.

Par ailleurs, la création de la Technopôle Euréka, et l'adhésion de Magelis à cette association seront aussi l'occasion de renforcer les actions de Magelis en direction de la création d'entreprises et de l'innovation.

C'est cet ensemble cohérent qui nous permettra d'accompagner de manière plus forte les projets des différentes entreprises, et de renforcer l'innovation dans le domaine de l'image.

En fonctionnement, les engagements de maîtrise budgétaire demeurent affirmés pour 2018 notamment en termes de coût de fonctionnement courant du syndicat. Les charges financières restent conséquentes mais demeurent contenues en raison de taux bas. L'excédent antérieur reporté permet d'assurer l'équilibre de la section avec un montant de participations statutaires qui est inchangé : les participations statutaires s'élèveraient pour 2018 à 3 400 K€.

En investissement, une opération reste à achever : il s'agit des travaux de la résidence étudiante qui ont pu être relancés sur 2017 et permettront de livrer 13 logements supplémentaires au Crous d'ici juin 2018. L'ensemble des marchés liés à la réhabilitation de l'îlot Saintes Traversière sera également soldé.

Les opérations nouvelles lancées sur 2017 seront poursuivies.

L'étude en cours pour l'aménagement des Studios Paradis sera finalisée et permettra de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision quant à la création de ce nouvel espace. Il est d'ores et déjà acté que la mise en service de ce nouvel équipement ne saurait induire des coûts de fonctionnement complémentaires, les coûts devront être minimisés (mutualisations, implication des équipes aujourd'hui) et couverts par les recettes liées aux entrées.

De même sera achevée l'étude de programmation pour la réhabilitation de locaux aux 49-51 boulevard Besson Bey : sur ce projet, c'est une autogestion du futur bâtiment qui est envisagée, sans charges nouvelles pour Magelis.

Le travail enclenché pour l'aménagement de locaux au 111/117 rue de Bordeaux sera également poursuivi.

Il convient par ailleurs de rappeler que sur ces projets un dossier de financement va être déposé en Préfecture au titre du Contrat de Plan Etat-Région.

Au vu de l'excédent reporté (légèrement augmenté en raison de la réalisation de ventes sur l'exercice 2017), des recettes nouvelles attendues, et malgré une inscription à prévoir pour le remboursement de la dette en capital qui est sur 2018 à son point culminant (1 430 K), l'équilibre de la section d'investissement peut être assuré avec un montant de participations statutaires qui est réduit par rapport à 2017 : les participations statutaires s'élèveraient pour 2018 à 3 200 K€.

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2018 se monteraient à 6 177 262.77 €.

CONSEIL JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

30 000 €

Ces dépenses intègrent la nécessité pour le Syndicat Mixte de pouvoir s'entourer d'experts intervenant sur des dimensions fiscales, juridiques ou administratives, afin de pouvoir défendre au mieux ses intérêts dans ces domaines, et ce, en fonction de la complexité des questions à résoudre. Il s'agit également du coût engendré par la poursuite de la surveillance ainsi que le dépôt des noms de domaine de la marque Magelis.

ETUDES

60 000 €

Il s'agit de permettre de financer les études qu'il pourrait être nécessaire de lancer sur l'exercice et solder la démarche de prospective territoriale : « filière Image 2026 ».

IMMOBILIER**997 262.77 €**

La prévision budgétaire intègre les frais de gestion et d'entretien du patrimoine foncier du Syndicat Mixte : taxes foncières, grosses réparations sur le patrimoine immobilier du SMPI, ainsi que les fluides liés au fonctionnement des bâtiments.

Ces crédits se décomposent comme suit :

- 330 000 € pour les taxes foncières et autres impôts,
- 667 262.77 € de frais de fonctionnement courant (fluides, entretien) et grosses réparations liés aux immeubles du SMPI.

Le poids de ces charges reste important afin de maintenir le patrimoine du Smpi dans un état satisfaisant. L'ensemble de ces charges est cependant à relativiser du fait que sur certains immobiliers (immobiliers d'entreprises, musée bd notamment), les postes fluides et entretien, maintenance de certaines installations communes, postes pris en charge par le SMPI, font l'objet d'un remboursement par les locataires ou occupants conformément aux baux ou conventions passés.

FRAIS DE PERSONNEL**870 000 €**

Cette proposition d'inscription d'un montant de 870 000 Euros au chapitre 012 correspond aux salaires, charges et frais divers liés au personnel (assurance groupe, cotisation Cnas, formation).

Les dépenses de personnel peuvent être décomposées de la façon suivante :

- rémunérations et charges : 830 000 € correspondant à 13 ETP
- charges diverses : 40 000 € (formation continue, Tickets Restaurant, Cnas ...).

FONCTIONNEMENT GENERAL**220 000 €**

Ce poste budgétaire comporte toutes les dépenses de gestion et de fonctionnement nécessaires à la structure du SMPI : assurances, énergie, affranchissement, télécommunications, fournitures diverses, locations de matériel et locations immobilières, maintenance, déplacements.

INTERETS DES EMPRUNTS**300 000 €**

Le capital restant dû s'élève au 1er janvier 2018 à 11 910 K€. La prévision des intérêts financiers s'établit à 300 000 €. Elle se décompose de la manière suivante :

- Emprunts 2004 -Cacib : 54 000 €
- Emprunt 2013 - Crédit Agricole : 41 000 €
- Emprunt 2013 - Crédit Foncier : 41 000 €
- Emprunt Bâtiment Formation – Caisse des Dépôts : 47 000 €
- Emprunt Résidence étudiante – Crédit Agricole : 35 000 €
- Emprunt 2014 – La Banque Postale : 65 000 €
- Emprunt 2016 - Caisse des Dépôts : 13 000 €
- Emprunt 2016 - Crédit Foncier : 4 000 €

COMMUNICATION – PROMOTION**800 000 €**Événementiel**370 000 €**Festival du Film Francophone d'Angoulême**200 000 €**

Ce festival est l'occasion d'attirer l'attention de toute la profession cinématographique sur Angoulême. Le soutien apporté par le Pôle Image Magelis à l'évènement permet de renforcer les liens avec des réalisateurs de premier plan et les producteurs, en vue de futurs tournages qui pourraient se faire en Charente.

Videogame Executive Forum**70 000 €**

Pour adresser le secteur du jeu vidéo, l'évènement sera renouvelé pour une 7ème édition qui devient le Videogame Executive Forum, avec un programme visant à plus attirer les décideurs du secteur et favorisant les rencontres avec l'écosystème local. Cette évolution est pilotée avec le Syndicat national du jeu vidéo qui a été reconduit pour la programmation dans le cadre d'une consultation. L'évènement se déroulera à Angoulême du 11 au 13 avril 2018. Il devient payant sauf pour les entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

Réalité Virtuelle

60 000 €

Sera initié les 24 et 25 mai 2018 un nouvel événement dédié à la Réalité Virtuelle, qui s'attachera à poser les enjeux de cette nouvelle technologie créative de l'image. Conçu en partenariat avec le think-tank de référence Uni-XR qui rassemble les entrepreneurs majeurs du secteur et le CNC, l'événement aura pour but de réunir à Angoulême des professionnels nationaux et internationaux et de positionner ainsi la ville en pointe en matière de production de créations de narrations immersives. Nous avons entrepris des négociations pour en faire un événement en partenariat avec le Québec.

Journée des Héros

10 000 €

Les avant-premières des productions d'animations réalisées à Angoulême « Journées des Héros » continueront à être organisées à destination des enfants des centres sociaux de la Charente et ce, à raison d'une projection par mois selon les sorties de films et de séries.

Événements divers (vœux, animation, expos...)

30 000 €

Outils de communication

220 000 €

Signalétique Quartier de l'image

70 000 €

La réflexion initiée en 2016 et poursuivie en 2017 sur la signalétique du « Quartier de l'image » est freinée par les contraintes imposées par les Bâtiments de France, la zone concernée étant protégée architecturalement. Les consultations seront poursuivies afin de finaliser un projet intégrant panneauage, fléchage et supports interactifs satisfaisant pour toutes les parties.

Application mobile

15 000 €

Ce nouveau dispositif de signalétique sera complété par une application mobile qui rassemblera toutes les informations disponibles à Angoulême concernant l'image (Magelis, le campus, les murs peints, les festivals, les musées, les expos...) afin que professionnels et grand public y trouvent un intérêt. L'appli mobile permettra également de publier des actualités sur Magelis et la vie des acteurs du Pôle.

Relations presse et publiques

25 000 €

Les médias nationaux, en particulier culturels et économiques, feront l'objet d'une attention particulière selon des angles d'actualité qui seront identifiés en 2018 afin d'étendre la visibilité de Magelis à un public plus large, contribuant ainsi à l'attractivité générale du territoire.

Internet et réseaux sociaux

20 000 €

Le site Internet et les réseaux sociaux devront se concentrer sur l'attractivité du territoire en valorisant l'actualité et les talents. Une ergonomie du site plus fluide est à concevoir afin de simplifier l'accès aux multiples informations. Facebook et LinkedIn seront les réseaux privilégiés car les plus efficaces pour les sujets concernant le Pôle.

Production audiovisuelle

30 000 €

En matière de production audiovisuelle, il est nécessaire de compléter les films actuels sur le Campus et le Pôle avec un film sur les filières du jeu vidéo et de la réalité virtuelle.

Documentation, goodies

20 000 €

En matière d'édition, il apparaît nécessaire de se doter d'une nouvelle plaquette générale sur le Pôle et de renouveler les goodies.

Achat d'espace en presse professionnelle et catalogues salons

25 000 €

L'achat d'espace concentré sur la presse professionnelle, ainsi que sur quelques catalogues de salons permettra en 2018 d'accroître notre visibilité par ce biais.

Édition auteurs BD

15 000 €

Un projet d'édition valorisant les auteurs de bande dessinée locaux sera lancé avec l'association le A, qui rassemble la plupart des auteurs de bande dessinée installés à Angoulême. Ce projet se fait dans la continuité de l'exposition Signatures d'Angoulême initiée avec l'Association du FIBD.

Salons et conférences

210 000 €

La visibilité du Pôle sera renforcée à la fois sur les événements professionnels incontournables et sur des événements dédiés aux jeux vidéo et à la réalité virtuelle qui constituent nos cibles de développement.

En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT / CHAPITRE 65**1 560 000 €**

Le dispositif d'accompagnement comprend le financement accordé par le SMPI sur le volet formation ainsi que les subventions accordées sur l'exercice budgétaire.

Les propositions sont les suivantes :

- ❖ Associations / Subventions non individualisées 250 000 €
- ❖ Exonérations de loyers 30 000 €
- ❖ Formation / Ecoles de l'image

Chaque année le Pôle Image soutient les écoles du Campus de l'Image par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, une subvention d'investissement ou une subvention sur une action spécifique. L'objectif est de continuer d'enrichir l'offre afin de répondre aux besoins d'une économie en constante évolution et mutation.

Montants prévisionnels :

• Emca	300 000 €
• Créadoc	180 000 €
• Enjmin	680 000 €
• DU Electroacoustique	30 000 €
• Nouvelle formation	90 000 €

FORMATION/ RECHERCHE**230 000 €**

Parallèlement aux aides individuelles aux écoles, l'objectif du Pôle Image est de poursuivre et consolider le travail de mise en réseau entre les écoles, les acteurs culturels et les entreprises :

- Organisation de conférences, rencontres, projections, édition de DVD communs, livres recueil d'illustrations, festivals,... : 40 000 €

Les Rencontres Animation Formation et les Rencontres Animation développement Innovation seront par ailleurs réitérées. Pour le Pôle Image Magelis, cet événement est l'occasion d'asseoir et conforter sa position dans le paysage des pôles image et d'attirer ainsi de nouvelles entreprises ou de nouvelles écoles sur son territoire : 160 000 €

En ce qui concerne enfin la recherche, le Pôle Image souhaite poursuivre le renforcement des liens avec les Universités de Poitiers, La Rochelle et Bordeaux, que ce soit en termes de développement de nouveaux cursus de formation ou en termes de recherche. Dans ce cadre, le Pôle image souhaite participer activement à plusieurs colloques scientifiques organisés par nos partenaires universitaires sur des thèmes intéressants directement le territoire. Le Pôle image Magelis va également poursuivre le co-financement des thèses réalisées au sein des entreprises de l'image afin de renforcer la compétitivité du territoire.

- participation Campus Éducation + colloque Le corps dans la BD + colloque Dario Argento + autres actions : 25 000 €
- mise en place d'une fédération de chercheurs : 5 000 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES**20 000 €****REIMPUTATIONS D'ECRITURES SUR EXERCICES ANTERIEURS****30 000 €****DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS****660 000 €****VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT****400 000 €**

L'équilibre de la section de fonctionnement pour un total de 6 177 262.77 € serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement :	1 247 262.77 €
Revenus des immeubles (loyers)	800 000 €
Amortissements	660 000 €
Subventions	70 000 €

Les participations statutaires du Département de la Charente, de la Ville d'Angoulême, de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême seraient donc respectivement de :

- pour le Département de la Charente	2 040 000 €
- pour la Ville d'Angoulême	340 000 €
- pour la Région Nouvelle-Aquitaine	680 000 €
- pour la Communauté d'agglomération GrandAngoulême	340 000 €
Soit	3 400 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget 2018 sont présentées en distinguant celles hors opérations et celles intégrées à des opérations individualisées.

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION **3 500 744.88 €**

Chapitre 040 – TRANSFERTS ENTRE SECTIONS **660 000 €**

Il convient d'inscrire 660 000 € correspondants aux écritures liées aux amortissements des participations et subventions conformément à la délibération 43/2013 du 18 juin 2013. Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES **15 000 €**

Ces crédits correspondants aux écritures d'ordre (transfert au compte définitif) liées au viager du 93 boulevard besson bey. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Chapitre 16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNT **1 470 087.94 €**

- 16411 Amortissement d'emprunts : 1 431 521 €
- Soit
 - Prêts 2003 : 771 000 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2013 : 200 000 €
 - PLS Résidence étudiante : 89 000 €
 - Prêt Bâtiment Formation : 97 455 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2014 : 137 500 €

- Prêts contractés sur l'exercice 2016 : 136 566 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus : 20 000 €
- 16878 Autres dettes (viager) : 18 566.94 € dont 3 566.94 € en report

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**50 000 €**

Une inscription nouvelle peut être prévue à hauteur de 50 000 € notamment pour l'acquisition de logiciels, interventions sur le site internet, immobilisations incorporelles diverses non individualisées en opérations.

Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**100 000 €**

Inscription nouvelle : inscription de 100 000 € afin de pouvoir accorder des subventions d'équipement dans le cadre du règlement voté.

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**905 656.94 €**

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 39 540.57 € et voter une inscription nouvelle de 866 116.37 €.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels informatiques, mobilier.

Les principales dépenses nouvelles proposées sont :

- Travaux et aménagement aux ateliers Magelis, notamment acquisition mobilier et mise en éclairage de l'extérieur pour 50 000 €
- Travaux aux Chais (porte du musée, travaux sur installation chauffage, création portique parking) pour 50 000 €
- Travaux 97 rue de Bordeaux (redistribution de l'installation de chauffage) pour 20 000 €
- Travaux 11 avenue de Cognac (travaux sur portes entrées plateaux) pour 10 000 €
- Travaux (portail, volets) et acquisition de matériel Maison alsacienne pour 30 000 €
- Travaux 31 avenue de Cognac (travaux toiture, mise en sécurité) pour 30 000 €
- Travaux 5/7 rue Traversière (remplacement portail et réfection complète 1^{er} étage) pour 50 000 €
- Travaux 233 rue de Montmoreau (façade, menuiseries extérieures) pour 80 000 €
- Travaux 42 rue de la Charente (réhabilitation de l'ensemble) pour 70 000 €
- Travaux Bâtiment du Nil pour 50 000 €
- Travaux 73/81 rue de l'épineuil (vidange, voire suppression des cuves) pour 50 000 €
- Travaux 197 rue de Bordeaux (installation alarme intrusion et travaux de sécurisation des terres coté rempart) pour 40 000 €
- Acquisition et installation signalétique Quartier de l'Image et divers immobilisations liées à la communication du Pôle pour 70 000 €
- Acquisition matériels pour 10 000 €
- Divers travaux de murage, relevé de bâtiments et mise en sécurité pour 50 000 €
- Travaux siège Smpi (système de chauffage et climatisation, réhabilitation intérieure de l'ensemble) pour 50 000 €
- Divers travaux sur patrimoine immobilier pour 156 116.37 €

Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS**300 000 €**

Cette inscription de crédits constitue une enveloppe permettant si nécessaire de lancer des travaux non prévus et non individualisés en opération.

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS**2 268 004 €**

OPERATION N°0701 : ACQUISITIONS FONCIERES

Report de crédits : 80 000 € correspondant à l'acquisition du 3 rue Saint Cybard [délibération 61/2017 du 12/12/2017].

Crédits nouveaux : 400 000 €

OPERATION N°0906 : ILOT SAINT CYBARD

Crédits de paiement 2018 : 650 000 €

Le travail de conception de ce projet comprenant 63 logements étudiants est mené par l'équipe de Daniel De Marco. 50 logements et 2 commerces ont été réceptionnés. Les crédits proposés correspondent aux travaux d'aménagement des 13 logements et d'un commerce restant à réhabiliter.

Cette dernière phase de travaux liée au déménagement du Tabac Presse est en cours : déconstructions associées, construction des éléments neufs et réhabilitation des bâtiments conservés pour livrer les derniers locaux.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	4 997 040 € HT
CP 2011	133 165 € HT
CP 2012	167 369 € HT
CP 2013	910 746 € HT
CP 2014	2 450 278 € HT
CP 2015	362 475 € HT
CP 2016	15 662 € HT
CP 2017	307 345 € HT
CP 2018	650 000 € HT

OPERATION N°1401 : ILOT RUE DE SAINTES/RUE TRAVERSIERE

Crédits de paiement 2018 : 538 004 €

Les crédits de paiement 2018 permettront de solder l'ensemble des marchés liés à l'opération de réhabilitation des immeubles situés au carrefour rue de saintes/rue traversière en plateaux modulables. Les immeubles réhabilités ont permis d'accueillir l'Atelier, école du campus depuis 2013, sur une surface d'environ 780m², et la société 2 Minutes, sur une surface de 560 m² de plateaux de travail.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	2 972 500 € HT
CP 2014	19 264 € HT
CP 2015	230 172 € HT
CP 2016	378 869 € HT
CP 2017	1 806 191 € HT
CP 2018	538 004 € HT

OPERATION N°1501 : ILOT 111/117 RUE DE BORDEAUX

Inscription nouvelle : 100 000 €

Cet îlot est composé de parcelles localisées entre l'avenue de Cognac et la rue de Bordeaux. Sur la partie haute une ancienne maison individuelle et un parc arboré surplombent un espace accueillant actuellement des bâtiments temporaires de l'EESI ainsi qu'un espace de stationnement créé depuis la déconstruction en 2016 d'une ancienne halle commerciale (dénommée « Halle aux arts ») dans le prolongement du 107, immeuble accueillant les collectifs d'auteurs.

Une étude de faisabilité réalisée en 2017 a identifié une emprise d'aménagement de 1900 m² de surface exploitable pour une construction. Compte tenu des contraintes urbanistiques, une surface de construction de 1500 m² pourrait être retenue sur 6 niveaux maximum, soit 9000 m².

Afin de pouvoir renforcer sa capacité d'accueil et disposer d'une offre immobilière adaptée au secteur de l'image et permettre l'installation de nouvelles entreprises ou surtout de nouvelles écoles le SMPI Magelis souhaite mener un nouveau projet d'aménagement.

L'enveloppe proposée permettrait d'engager les études programmatiques en 2018 pour définir les aménagements répondant aux besoins futurs ainsi que l'ensemble des études préalables (diagnostic archéologique, études géotechniques...) et la phase de conception d'une première construction d'une surface de 2000 m².

Il convient de rappeler que sur la base des scénarios de faisabilité établis pour l'aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), une réserve foncière sera préservée pour la construction d'espaces de formation (atelier volume notamment), afin de lui permettre la mise en œuvre de son projet pédagogique.

OPERATION N°1702 : 49 BOULEVARD BESSON BEY

Inscription nouvelle : 200 000 €

De nombreuses sociétés vont devoir sortir de la pépinière Magelis et souhaitent rester à la fois dans le quartier de l'image et entre elles. Il est donc proposé de rénover le 49/51 boulevard Besson Bey pour les accueillir, tout en y créant un lieu de vie. Le projet sera étudié pour permettre l'implantation des activités du secteur de l'image avec des espaces de plateaux de travail, des bureaux individuels associés et des locaux communs, mais également pour offrir la possibilité de disposer d'un espace de démonstration ou d'exposition dédié aux professionnels et potentiellement ouvert au public.

L'objectif est de construire des espaces adaptés et de nature à s'intégrer dans la dynamique des quartiers de l'image de l'Houmeau et de la gare : apporter une réponse aux entreprises tout en participant à la création d'un quartier vivant le long du fleuve.

L'étude de programmation, confiée à la société Hémis, est en cours.

OPERATION N°1703 : STUDIOS PARADIS 2017

Inscription nouvelle : 300 000 €

Après la mise en œuvre des travaux nécessaires à l'accueil de l'exposition Gaumont (aménagements notamment en matière de sécurité contre l'incendie, d'accessibilité et de confort thermique) en 2017, une consultation a été lancée pour envisager une continuité d'activité pour ce lieu qui devra être tout à la fois un lieu de vie, de divertissement et didactique.

L'étude engagée en vue de la création dans ce lieu d'un espace didactique, pédagogique, ludique et démonstratif est menée par le cabinet Horwath. Elle permettra de définir le programme fonctionnel et financier d'une opération d'aménagement de cet espace. A partir du programme scénographique validé, le SMPI Magelis pourra ensuite consulter un concepteur et engager les travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées au Comité Syndical du 24 janvier 2018, les dépenses d'investissement du Budget 2018 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS sont proposées à hauteur de :

- 123 107.51 € de reports 2017 sur le budget d'investissement 2018
- 1 316 116.37 € de dépenses nouvelles 2018 (hors opérations individualisées)
- 2 188 004 € de dépenses nouvelles 2018 sur les opérations individualisées
- 1 431 521 € d'amortissement des emprunts
- 35 000 € correspondant aux autres dettes (cautionnements et viager)
- 15 000 € d'opérations d'ordre liées aux transferts aux comptes définitifs
- 660 000 € d'opérations d'ordre liées aux amortissements

soit un total reports et dépenses nouvelles 2018 de 5 768 748.88 €

L'équilibre de la section d'investissement pour un total de **5 768 748.88 €** serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section d'investissement à fin 2017 :	1 456 748.88 €
FCTVA :	7 000 €
Amortissements des immobilisations :	660 000 €
Transfert aux comptes définitifs (dont viager)	15 000 €
Réimputation écritures sur exercices antérieurs	30 000 €
Virement de la section de fonctionnement	400 000 €
Participations statutaires : 3 200 000 €	
- Département de la Charente	1 920 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	640 000 €
- Communauté d'agglomération GrandAngoulême	320 000 €
- Ville d'Angoulême	320 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (15 présents - 19 votants - 19 voix « pour ») - adoptent le Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 mars 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 mars 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 15 mars 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis



En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.